

perceptions indiquées ci-après, pour les 3^e et 4^e trimestres 1898, s'élevant ensemble à la somme de *cinq mille quatre cent quarante-et-un francs cinq centimes*, savoir :

Perception des Tuamotu.

Patentes fixes.....	3.954 ^f 55	
— proportionnelles. .	731 18	
Formules.....	352 50	
Frais d'avertissement.....	22 40	
		<u>5.060^f 63</u>
Total de la perception de Tuamotu		5.060 ^f 63

Perception des Marquises.

Impôt dit des routes.....	216 ^f »	
Frais d'avertissement.....	0 90	
		<u>216 90</u>
Taxe sur les chiens.....	20 »	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		<u>20 20</u>
Total de la perception des Marquises.....		237 10

Perception des Gambier.

Impôt dit des routes.....	24 »	
Patentes fixes.....	55 20	
— proportionnelles.....	27 92	
Formules.....	15 »	
Frais d'avertissement.....	1 »	
		<u>123 12</u>
Total de la perception des Gambier		123 12

Perception de Raïvavae.

Patentes fixes.....	12 ^f 50	
— proportionnelles.....	5 »	
Formules.....	2 50	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		<u>20^f 20</u>
Total de la perception de Raïvavae		20 ^f 20
Total général.....		<u><u>5.441 05</u></u>

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 3 février 1899.

Signé : G. GALLET.